

DELIBERATION N° 2024-19

Ajustement du tableau des effectifs

Extrait du Registre des Délibérations CONSEIL SYNDICAL DU 28 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mai à 18 h 30, le Comité Syndical du SBV4R, régulièrement convoqué le vingt-deux mai 2024, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RIGOURD, Président.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical: 45

Nombre de membres en exercice : 45

Quorum à atteindre en temps normal : (45/2+1) 23

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération (présents comptant pour le quorum) : 25

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 26

Présents pour le quorum : 25

Mme	LOISY Pauline	Suppléant de	M. DAIGREMONT	CA Pays de Dreux	ABONDANT
Mme	DE SOUSA Evelyne	Titulaire		CA Pays de Dreux	BONCOURT
M.	DESHAYES Ludovic	Titulaire		CA Pays de Dreux	CHERISY
Mme	DUVAL Dominique	Titulaire		CA Pays de Dreux	EZY-SUR-EURE
M.	PROVOST Sylvain	Titulaire		CA Pays de Dreux	FONTAINE-LES-RIBOUTS
M.	ROY Raymond	Titulaire		CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY
M.	TOISON Stéphan	Titulaire:		CA Pays de Dreux	MEZIERES-EN-DROUAIS
Mme	PATUREL Cathy	Titulaire		CA Pays de Dreux	OULINS
M.	LUBOW Dominique	Titulaire :		CA Pays de Dreux	St-ANGE-ET-TORCAY
M.	GUIRLIN Jean-Louis	Titulaire		CA Pays de Dreux	St-GEORGES-MOTEL
M.	FOUGEROL François	Titulaire		CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
M.	ALBERT Christian	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAULNIERES
Mme	LE BRIS Martine	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAUSSAY
M.	MALANDAIN Sylvain	Suppléant de	M. STEPHO	CA Pays de Dreux	VERNOUILLET
M.	RIGOURD Daniel	Titulaire		CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
Mme	CHANFRAU Dominique	Titulaire		CC Portes Euréliennes	d'Ile de France
M.	QUESNE Gilles	Suppléant de	Mme DEVINCK	CC Portes Euréliennes	d'Ile de France
M.	MARTIN Jean-Luc	Titulaire		CC Portes Euréliennes	d'Ile de France
M.	LEMOINE Stéphane	Titulaire		CC Portes Euréliennes	d'Ile de France
M.	CORRE Roland	Titulaire		CC Portes Euréliennes	d'Ile de France
Mme	WEILLER Odile	Suppléante de	M. GOND	CC Portes Euréliennes	d'Ile de France
M.	M. CRASSIN Gérard	Titulaire		CC Portes Euréliennes	d'Ile de France
M.	GALERNE Michel	Suppléant de	M. MOLET	CC Portes Euréliennes	d'Ile de France

REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2024

Application agréée E-legalite.com

-028-200078152-20240528-202419-DE

GATINE Jean-Pierre Titulaire VERDIER Jean-François Titulaire M.



CA Evreux Portes de Normandie CA Evreux Portes de Normandie

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1

Mme DE PIEDOUE Caroline titulaire CA Pays de Dreux déléguée de Berchères-sur-Vesgre donne pouvoir à Madame Paturel

Absents excusés: 7

	Mme	MARAND Béatrice	Titulaire		CA Pays de Dreux	AUNAY-SOUS-CRECY	
	Mme	LEVÊQUE Marie-Claude	Suppléante de	Mme DE PIEDOÜE	CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VESGRE	
	M.	GOALES André	Suppléant de	M. BERTHELIER	CA Pays de Dreux	TREON	
	M.	STEPHO Damien	Titulaire		CA Pays de Dreux	VERNOUILLET	
	M.	ANEST Louis	Suppléant de	M. RIGOURD :	CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE	
	M.	MAILLARD Patrick	Titulaire		CC Portes Euréliennes	d'Ile de France	
Mme VIBOUD Danièle		VIBOUD Danièle	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie		

Également présents (sans voix délibérative) : 2

Suppléant

M. **FAVREAU Patrick** de M. FOUGEROL CA Pays de Dreux Ste GEMME-MORONVAL

Suppléant

LETENNEUR Gilbert de M. GATINE CA Evreux Portes de Normandie M

M. GATINE Jean-Pierre est nommé secrétaire de séance.

Exposé du Président:

Le Président rappelle à l'assemblée délibérante que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Que le Comité Technique (CT) du centre de gestion 28 doit être consulté uniquement sur la suppression d'un poste, en application de l'article 97 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter. En cas de réorganisation de service, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial (CST).

Compte tenu de l'évolution prévue du SBV4R au 1er Janvier 2025, il convient de renforcer les effectifs du pôle administratif en recrutant un/une assistante administratif (ve),comptable, RH.

Afin de maximiser les possibilités de recrutements, il est proposé de créer plusieurs postes:

- -Adjoint administratif, catégorie C à 28h (80% hebdomadaire)
- -Adjoint administratif principal de 2ème classe catégorie C à 28h (80% hebdomadaire)
- -Adjoint administratif principal de 1ère classe catégorie C à 28h (80% hebdomadaire)

REÇU EN PREFECTURE le 11/86/2824 Application agréée E-legalite.com 99 DE-028-200078152-20240528-202419-DE

- -Adjoint administratif, catégorie C à 17.5h.
- -Adjoint administratif principal de 2 ème classe, catégorie C à 17.5h.
- -Adjoint administratif principal de 1ère classe catégorie C à 17.5h.

La personne recrutée bénéficiera des primes et indemnités afférentes à son grade instituées dans la collectivité si elle remplit les conditions d'attribution pour y prétendre.

Cet emploi pourrait éventuellement être pourvu par un contractuel, sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique qui liste les cas dans lesquels les collectivités et établissements publics locaux peuvent recruter des agents contractuels de droit public sur emplois permanents, ici l'article L.332-8-2 du CGFP° qui stipule cett possibilité pour *un emploi permanent du niveau de la catégorie A / B / C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le jusitifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté NB: Ce fondement ne peut être utilisé pour pourvoir un poste sur un garde de base relevant de l'échelle C1 (adjoint technique, adjoint administratif...)*

Lors d'un prochain Comité Syndical les postes non pourvus seront supprimés du tableau des effectifs.

Tableau des effectifs du SBV4R							
Grade	Cat	Temps de travail hebdo	Créés	Vacants	Pourvus titulaires	Pourvus contractuel	Supprimés
Filière technique			6	2	1	3	0
Ingénieur	Α	35 h	1	0	0	1	0
Technicien principal 1ère classe	В	35 h	0	0	0	0	0
Technicien principal 2ème classe	В	35 h	1	0	0	1	0
Techniciens territoriaux —	В	35 h	3	2	0	1	0
Adjoint Technique principal de 2 èm	С	35 h	1	0	1	0	0
Filière administrative			8	7	1	0	0
Rédacteur principal de 1ère classe	В	35 h	1	0	1	0	0
Adjoint administratif	С	35 h	1	1	0	0	0
Adjoint administratif ppe 1ère class	С	28 h	1	1	0	0	0
Adjoint administratif ppe 2ème clas	С	28 h	1	1	0	0	0
Adjoint administratif	С	28 h	1	1	0	0	0
Adjoint administratif ppe 1ère class	С	17,5 h	1	1	0	0	0
Adjoint administratif ppe 2ème clas	С	17,5 h	1	1	0	0	0
Adjoint administratif	С	17,5 h	1	1	0	0	0

Il est proposé au Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à créer les 6 postes administratifs ;
- D'autoriser que cet emploi soit pourvu par un contractuel;
- **D'adopter** les modifications du tableau des emplois ainsi proposées et dit que les crédits nécessaires, à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2024

Application agréée E-legalite.com 99_DE-028-200078152-20240528-202419-DE Délibération N°2024-19

SBV 4R SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DES 4 RIVIERES

Le Président,

Daniel RIGOURD

DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE

Après dépôt à la Sous-Préfecture, le

Le Président

Daniel RIGOURD